

**MERCURE** La Lonza a présenté lundi une première série de solutions pour les terrains pollués. Le groupement des propriétaires concernés veut aller plus loin.

# «Nous n'accepterons pas que les parcelles soient dévalorisées»

DAVID VAQUIN

La Lonza a annoncé lundi qu'elle était prête à préfinancer l'assainissement des terrains pollués au mercure entre Viège et Niedergesteln. (voir ci-contre) Pour Thomas Burgener, coprésident du groupement «intérêt mercure», organisation qui défend les propriétaires touchés par la pollution, cette annonce est positive mais elle ne résout pas tout. «Les zones polluées entre 2 et 5 mg par kilo seront assainies ce qui est d'ores et déjà une bonne chose. Par contre, il n'est pas fait mention des terrains dont la valeur est située entre 0,5 (ndlr: en dessous de cette valeur, le site n'est pas considéré comme pollué) et 2 mg/kg. On nous a simplement dit que la pollution serait inscrite au cadastre et ça, on ne l'acceptera pas! Il est hors de question que les parcelles concernées soient dévalorisées. Qui va acheter un terrain s'il est mentionné quelque part que le sol est contaminé? Même si les valeurs sont faibles, cela va créer la psychose chez de potentiels acheteurs», prévient l'ancien conseiller d'Etat.

## Aux responsables de passer à la caisse

Le communiqué de la Lonza évoque un préfinancement suivi d'une répartition définitive après clarification des responsabilités, ne craignez-vous pas que cela se retourne contre vous? «Quoi qu'il arrive, cela n'est pas aux propriétaires de passer à la caisse. Ce sont les responsables de cette pollution qui devront réparer leurs erreurs. Pour l'instant, le responsable principal est la Lonza. Si l'entreprise avait prévenu le canton ou les communes, et qu'ils n'ont pas réagi, il y aura éventuellement des coresponsables. Quoi qu'il en soit, il est encore prématuré pour le moment d'évoquer ces questions», explique Thomas Burgener.

## Plusieurs groupes mis sur pied

Pour le coprésident du groupement «intérêt mercure», l'Etat doit surtout mandater rapidement une étude universitaire

pour se pencher sur la santé

des citoyens concernés:

«D'un côté on nous dit qu'aucune personne n'a contracté de maladies, de l'autre on interdit aux enfants de jouer sur certains terrains. Il y a des contradictions et les gens sont anxieux. Il faut donc faire toute la lumière sur cet élément.» Thomas Burgener a peut-être été déjà entendu puisque l'Etat a annoncé lundi soir la création de deux groupes thématiques.

Le premier baptisé «groupe impact sanitaire» est constitué du médecin cantonal, d'un représentant du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, d'un représentant du Service de l'environnement, d'un représentant du Service de l'agriculture, d'un épidémiologiste de l'Observatoire valaisan de la santé, d'un toxicologue et du médecin du travail de la Lonza. «Ce groupe examine les conséquences possibles sur la santé de la pollution au mercure», communique le canton.

L'autre groupe qui s'est réuni pour la première fois lundi soir à Viège se nomme «groupe zone d'habitation».

«L'objectif de ce groupe sera d'intégrer tou-



## LES DEUX OPTIONS PROPOSÉES PAR LA LONZA

La Lonza a émis deux propositions qui dépendent d'une éventuelle modification de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (Osites).

Si dans l'ordonnance, le seuil imposant une décontamination d'un site est abaissé à 2 mg/kg (ndlr: il est actuellement fixé à 5 mg/kg), la Lonza prendrait seule en charge le préfinancement des coûts d'assainissement. La répartition finale des coûts sera «définie ultérieurement par le canton après clarification des questions de responsabilité», communique l'entreprise.

Si la modification de l'ordonnance est retardée ou ne voit jamais le jour, la Lonza se dit prête à assumer le préfinancement dès 2 mg/kg. Les coûts devraient être réglés par un accord avec le canton et les parties prenantes (Confédération, communes ou privés). Lonza prendrait en charge au moins 40% des coûts, après clarification des responsabilités. Le montant restant serait à charge du canton ou des autres parties prenantes.

Reste donc à savoir si l'ordonnance va être modifiée et surtout quand? «Nous allons démarrer la procédure prochainement. Nous sommes confiants. Je pense que la modification devrait pouvoir intervenir au printemps 2015. Les valeurs doivent être adaptées afin d'exclure tout danger pour les enfants. Elles ne correspondent plus aux risques. Actuellement, on considère qu'il y a un danger pour les places de jeu qui présentent des pollutions entre 2 et 5 mg de mercure par kilo mais c'est au canton de définir des restrictions d'utilisation puisque la valeur d'assainissement est fixée à 5 mg/kg. Cela n'est pas acceptable et il faut donc adapter les valeurs pour qu'il n'y ait plus de risques», détaille Christiane Wermeille, cheffe de la section des Sites contaminés auprès de l'Office fédéral de l'environnement. **o DV**



tes les personnes concernées, leurs soucis et leurs suggestions et de chercher ensemble les solutions possibles. Cette première réunion a permis de clarifier les conditions-cadres de cette collaboration, ainsi que le rôle du groupe», conclut le Service cantonal de la protection de l'environnement. **o**

## RÉACTIONS CONTRASTÉES DES CAMPINGS

A la fin mai, l'Etat a annoncé que **deux campings** de la région étaient également touchés par la pollution au mercure. Le canton leur a demandé de ne pas exploiter les emplacements dont les échantillons affichent une concentration de mercure trop élevée. Cette information a-t-elle freiné les réservations en cette entame d'été? «Il y a sûrement eu des personnes qui ont modifié leurs plans mais c'est impossible à savoir. Pour l'instant, tout se passe bien et la fréquentation est bonne. Nous ferons les comptes à la fin de l'été», témoigne la gérante du camping Santa Monica. Quelques centaines de mètres plus loin, dans l'autre camping touché, on n'a aucune envie d'aborder la pollution: «Nous n'avons pas de problème avec ça et nous ne souhaitons pas parler de mercure!» **o DV**

